

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE537

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 48

A la fin de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« régissent leur mission »,

les mots :

« leur sont applicables »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.